



# Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

**7004<sup>e</sup>** séance

Jeudi 18 juillet 2013, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. DeLaurentis . . . . .	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. Oyarzábal
	Australie . . . . .	M. Bliss
	Azerbaïdjan . . . . .	M. Musayev
	Chine . . . . .	M <sup>me</sup> Jiang Hua
	Fédération de Russie . . . . .	M. Iliichev
	France . . . . .	M. Araud
	Guatemala . . . . .	M. Rosenthal
	Luxembourg . . . . .	M <sup>me</sup> Lucas
	Maroc . . . . .	M. Loulichki
	Pakistan . . . . .	M. Sahebzada Ahmed Khan
	République de Corée . . . . .	M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Meek
	Rwanda . . . . .	M. Nduhungirehe
	Togo . . . . .	M. M'Beou

## Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Trente-deuxième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2013/377)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-39847 (F)



Document adapté



Merci de recycler



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Côte d'Ivoire**

#### **Trente-deuxième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2013/377)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Côte d'Ivoire à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/377, qui contient le trente-deuxième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

**M. Ladsous** : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de présenter le rapport du Secrétaire général sur l'Opérations des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2013/377).

Je commencerai en annonçant que M<sup>me</sup> Aïchatou Mindaoudou Souleymane a pris des fonctions de Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) le 8 juillet. Elle a déjà pu rencontrer le Président Ouattara, les membres de son gouvernement, ainsi que d'autres partenaires importants.

Comme il est souligné dans le rapport dont le Conseil est saisi, la Côte d'Ivoire a continué à progresser sur le chemin du rétablissement depuis la crise postélectorale violente d'avril 2011. Le Président Ouattara et son gouvernement ont pris des mesures importantes pour stabiliser la situation sur le plan de la sécurité, pour accélérer la reprise économique et pour lancer des réformes clefs. Une Assemblée législative élue est en place, et elle fonctionne bien. Le bon déroulement des élections régionales et municipales

en avril dernier a démontré la capacité des autorités nationales, y compris les forces de sécurité, à assumer la responsabilité de l'organisation et de la protection du processus électoral.

On peut donc dire que la Côte d'Ivoire est sur la bonne voie. Ses dirigeants ont fait preuve d'une résolution marquée pour faire face aux nombreux défis que connaît le pays. L'établissement du Conseil national de sécurité et l'adoption et l'approbation de la stratégie nationale de sécurité ont constitué une étape importante pour préparer la réforme du secteur de sécurité. Le début du processus de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants en 2012 constituait lui-même aussi une étape importante. De fait, le désarmement, la démobilisation et la réintégration de quelque 65 000 ex-combattants demeure une priorité clef pour le Président Ouattara, qui a demandé à son gouvernement d'avancer rapidement sur le désarmement et la démobilisation de 30 000 combattants d'ici la fin de cette année, et d'accélérer le reste du processus d'ici la fin de 2014.

C'est là un objectif ambitieux, il ne faut pas se le dissimuler. Mais l'ONUCI continuera à apporter son assistance aux autorités nationales dans la mise en œuvre de ce programme national. Mais la Côte d'Ivoire aura besoin du soutien de la communauté internationale au sens large pour faire en sorte que des solutions durables soient identifiées pour tous les ex-combattants. Si l'on se base sur les leçons tirées de la crise, il y a un risque réel qu'en l'absence de telles solutions pour ces éléments, ils puissent devenir à nouveau une menace pour les droits de l'homme et pour la stabilité de la Côte d'Ivoire et de la sous-région, car ils sont toujours susceptibles de reprendre les armes si l'occasion en surgit. Il est donc très important que le Gouvernement continue à travailler en collaboration étroite avec ses partenaires internationaux et régionaux pour faire en sorte que cette réintégration soit durable et qu'elle s'accompagne de processus de création d'emplois et de retour à la normale.

Le Gouvernement a fait des efforts bien réels pour engager les partis politiques d'opposition, et ce en dépit de la décision qu'ont prise ces partis de boycotter les élections locales. Alors que les discussions reprenaient avec plusieurs de ces partis politiques d'opposition, le dialogue avec l'ancien parti dominant est lui demeuré un point de blocage depuis février. Il est important que ce dialogue reprenne sans délais supplémentaires en vue de préparer la voie pour la réconciliation politique, qui sera

essentielle alors que nous rapprochons du nouveau cycle électoral en 2015. En même temps, il y a un besoin de promouvoir, au niveau local, la prévention des conflits et leur solution. Le mandat actuel de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation expirant en septembre, il serait important que le Gouvernement fasse en sorte que se poursuivent les processus de réconciliation et de guérison à travers le pays.

La réconciliation doit également s'accompagner d'une justice équitable. Il est essentiel de faire en sorte que ceux qui ont commis des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire rendent des comptes. La situation des droits de l'homme demeure d'ailleurs un sujet de préoccupation, et j'y inclue des cas de violence fondée sur le sexe et le genre. Les efforts pour combattre l'impunité doivent être poursuivis, en faisant en sorte que ceux qui sont responsables de violations sérieuses à la fois des droits de l'homme et du droit international humanitaire soient traduits en justice quelle que soit leur affiliation politique. Mais, évidemment, les droits de ceux qui sont détenus doivent être respectés. Une justice impartiale est essentielle pour la réconciliation, pour mettre un terme à des décennies d'impunité pour les violations des droits de l'homme.

Comme l'indique le rapport, les Gouvernements ivoirien et libérien ont poursuivi leurs efforts à tous les niveaux pour faire face aux problèmes frontaliers communs, et ce avec le soutien de l'ONUCI et de la Mission des Nations Unies au Libéria. Durant la seconde réunion quadripartite en avril, les deux gouvernements se sont engagés à commencer à institutionnaliser leur coopération transfrontalière et à renforcer la présence de leurs forces de sécurité respectives des deux côtés de la frontière. Ils sont convenus d'accroître l'échange de renseignements, d'entreprendre des actions communes, y compris des patrouilles intensifiées et coordonnées à la fois sur terre et sur le fleuve. Ils sont aussi convenus de progresser en vue de renforcer la relation entre les forces de sécurité des deux pays, mais aussi entre leurs populations, et de renforcer la coordination humanitaire.

En dépit de ces progrès significatifs et importants, il subsiste des menaces sur la paix et la sécurité de la Côte d'Ivoire, et il ne faut pas les sous-estimer. Les divisions politiques sont profondes, et les réseaux associés à l'ancien régime, dont le but est de déstabiliser le Gouvernement, subsistent. La présence de mercenaires, d'ex-combattants et d'autres éléments armés, la circulation incontrôlée d'armes, les activités criminelles et la violence entre les

communautés demeurent des sujets de préoccupation. N'oublions pas les autres menaces à la stabilité, qui incluent la piraterie dans le Golfe de Guinée, le trafic de drogue et le crime organisé, ainsi que la possibilité de menaces terroristes.

Tout cela pour dire que la présence de l'ONUCI en Côte d'Ivoire demeure essentielle, en particulier en ce qui concerne les priorités centrales que sont la protection des civils, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, et la réforme du secteur de sécurité. L'ONUCI a poursuivi ses efforts pour renforcer ses activités visant à la protection des civils, avec un accent particulier mis sur la partie occidentale du pays. Ceci a impliqué notamment le renforcement de la présence civile sur le terrain et des contacts avec les autorités locales. Au fond tout ceci a aidé à effectivement améliorer la capacité de la mission à collecter les renseignements et les informations qui sont nécessaires, à identifier les problèmes clefs touchant à la protection et à prendre les mesures nécessaires, en coordination étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies.

Conformément à la décision du Conseil de sécurité, 850 militaires ont été rapatriés en mai, à la suite du terme du processus d'élections locales, et des préparatifs sont en cours pour transférer l'hôpital militaire d'Abidjan au profit de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. L'ONUCI continue à affiner ses plans en vue d'une réduction supplémentaire de sa composante militaire d'ici à 2015, tout en explorant avec le Gouvernement la possibilité de réduire, par exemple, le dispositif de sécurité dont bénéficie certains membres du Gouvernement et certaines installations stratégiques. De ce point de vue, l'ONUCI suit évidemment de très près l'évolution de la situation sur le terrain pour que ce processus de planification soit pleinement cohérent.

Dans le rapport dont le Conseil est saisi, le Secrétaire général a proposé des critères d'évaluation généraux pour mesurer les progrès de la Côte d'Ivoire en direction de la stabilité à long terme, et aussi pour préparer la transition. Mais il est clairement encore trop tôt pour prédire à quel moment l'ONUCI commencera effectivement sa transition. Il faudra en particulier tenir compte des élections présidentielle et législatives de 2015. C'est alors que la situation pourra être pleinement réévaluée.

Pour terminer, je tiens à redire que le soutien constant du Conseil de sécurité est toujours indispensable

afin de contribuer à améliorer encore davantage la situation en Côte d'Ivoire.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ladsous pour son exposé. Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

**M. Bamba** (Côte d'Ivoire) : Je vous remercie, Monsieur le Président.

Ma délégation prend note du rapport du Secrétaire général publié sous la cote S/2013/377, et remercie M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour son excellente présentation.

Avant de faire part de quelques remarques sur certains points qui apparaissent cruciaux du point de vue de ma délégation, je voudrais, Monsieur le Président, féliciter chaleureusement votre pays pour la présidence du Conseil de Sécurité pour ce mois de juillet.

Qu'il me soit également permis de rendre hommage au Secrétaire général pour son engagement personnel sur le dossier de l'Opérations des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), engagement qui se traduit par la qualité du rapport soumis à notre examen à ce jour. C'est également le lieu de rendre un hommage appuyé à M. Bert Koenders, l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, pour le travail remarquable qu'il a abattu en deux années, et lui souhaiter d'atteindre des résultats tout autant probants dans le pays frère du Mali, où il sert désormais en qualité de Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Enfin, ma délégation voudrait féliciter M<sup>me</sup> Aïchatou Mindaoudou Souleymane pour sa nomination en qualité de nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire et Chef de l'ONUCI. Nous constatons avec satisfaction que M<sup>me</sup> Souleymane a commencé à prendre contact avec les différentes autorités et entités ivoiriennes dans le cadre de ses nouvelles fonctions. Elle peut être assurée de la pleine coopération des autorités ivoiriennes.

Pour en revenir au rapport du Secrétaire général, et comme il y est souligné de façon pertinente, des progrès considérables ont été accomplis à tous les niveaux, notamment, au niveau des objectifs généraux concernant la sécurité et la stabilité, y compris la réforme du secteur de la sécurité et le programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), la

justice et les droits de l'homme, et le dialogue politique et la réconciliation nationale.

Au plan de la sécurité et de la stabilité, comme le souligne fort à propos le rapport du Secrétaire général, le Président Alassane Ouattara et son gouvernement accordent une attention toute particulière à la stabilisation de la situation sécuritaire sur tout l'ensemble du territoire national, avec des résultats probants, tels que le reclassement des villes d'Abidjan et de Yamoussoukro par les Nations Unies, en mai 2013, dans les lieux autorisés aux familles du personnel international de l'Organisation.

Cependant, comme l'a souligné M. Ladsous, des préoccupations demeurent en ce qui concerne la zone de la frontière avec le Libéria, quoique la situation s'est nettement améliorée, suite au renforcement de la coopération quadripartite entre les services de sécurité de la Côte d'Ivoire, celles du Libéria, l'ONUCI, et la Mission des Nations Unies au Libéria.

En ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, (RSS), je voudrais indiquer que la coordination de la mise en œuvre de la RSS se situe à trois niveaux : le niveau politique et stratégique; le niveau de coordination, qui concerne le suivi et l'évaluation; et le niveau opérationnel, qui concerne la mise en œuvre.

Le Conseil national de sécurité se situe au niveau politique et stratégique; le secrétariat du Conseil et le Groupe consultatif se situent au niveau de la coordination; les différents ministères impliqués dans la RSS constituent les structures de mise en œuvre. Chaque ministère est doté d'un point focal qui rend compte mensuellement de l'état d'avancement de mise œuvre de la RSS de son ministère au secrétariat du Conseil et au Groupe consultatif, qui est constitué des partenaires. Chaque ministère doit élaborer sa matrice de mise en œuvre et la programmer. À ce titre, les ministères en charge de la défense, de la justice, de l'intérieur et de la sécurité et des affaires étrangères sont les plus avancés dans le processus de mise en œuvre de la RSS.

S'agissant de la lutte contre la contrebande, des mesures spécifiques ont été prises pour éradiquer la contrebande des ressources naturelles au bénéfice des pays voisins, et mettre fin au système d'imposition parallèle perpétré par des éléments des anciennes Forces nouvelles et des ex-combattants. Ces mesures concernent d'une part, le redéploiement de l'administration sur toute l'étendue du territoire national, notamment les douanes, la police, la gendarmerie, les services des finances et les

impôts; et, d'autre part, la sensibilisation des personnels militaires sur le danger que représente ce trafic pour l'économie nationale, et les sanctions qu'ils pourraient encourir en cas de responsabilité avérée, pouvant aller jusqu'à la radiation.

Enfin, s'agissant de l'affaire *Amadé Ouérémi* mentionnée brièvement au paragraphe 20 du rapport du Secrétaire général, ma délégation voudrait préciser qu'après 10 années d'insécurité dont il s'est rendu coupable dans la forêt classée du Mont Péko localisée dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, M. Ouérémi a été appréhendé, poursuivi, inculpé et placé en état de détention le 22 mai.

Le concerné fait l'objet des accusations suivantes : crime contre les populations, génocide, atteinte à la liberté individuelle, assassinat, meurtre, viol, coups et blessures volontaires, menace de mort, violences et voies de fait, tribalisme et xénophobie, attentat et autres infractions contre l'autorité de l'État, constitution de bandes armées, participation à un mouvement insurrectionnel, atteinte à l'ordre public, pillage, destruction ou dégradation de denrées, marchandises ou matériels, vol en réunion, extorsion de fonds, destruction volontaire de biens meubles ou immeubles, coaction, complicité et tentative de toutes ces infractions. Il est poursuivi et inculpé en même temps que neuf autres personnes.

La procédure est bien avancée. Les interrogatoires au fond, les enquêtes de personnalité et les expertises psychiatriques sont réalisés. À ce titre, 50 victimes de viol et 4 000 victimes d'infractions diverses ont été déjà auditionnées par le magistrat d'instruction qui a inculpé plusieurs suspects, dont Amadé Ouérémi lui-même, et il continue ses investigations pour retrouver les autres complices.

Concernant le DDR l'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, qui a été créée le 8 août 2012, a été établie en octobre 2012 et a réellement démarré ses activités opérationnelles en janvier 2013. Après six mois d'activités, les résultats suivants ont été atteints : 7 680 armes ont été collectées; 8044 ex-combattants ont été démobilisés et réintégrés ou sont en voie de réintégration. Ces derniers mois, on a noté une accélération des résultats, et ce, après la phase d'installation et de mise en place des systèmes et procédures. Avec l'ouverture de trois bureaux régionaux et de quatre antennes, on s'attend à une accélération des activités de l'Autorité. Il est prévu l'ouverture de trois

autres bureaux régionaux et de six autres antennes d'ici la fin du mois de juillet.

Le Transicional demobilization and reintegration program soutenu, entre autres, par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, a apporté une assistance à l'Autorité pendant près de deux mois pour élaborer un cadre stratégique relatif à la stratégie nationale du DDR. Ce cadre a été partagé avec tous les partenaires en avril.

L'Autorité a mis en place un cadre de coordination générale comprenant les partenaires nationaux et internationaux, qui se réunit quatre fois par mois, ainsi que quatre groupes thématiques. Ce mécanisme de coordination permet d'élaborer des stratégies sectorielles ainsi que des plans d'action. Ainsi, les groupes thématiques ci-dessus mentionnés sont en train de mettre la dernière main à des documents stratégiques thématiques qui seront disponibles à la fin du mois de juillet. Dans la même veine, un document programmatique sera élaboré avec le concours de l'ONUCI, du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Union européenne, qui se sont portés volontaires pour appuyer l'Autorité dans cet exercice. Ce document programmatique servira comme document de base à la réunion des partenaires pour la mobilisation des ressources prévue en septembre.

Pour ce qui est de la base de données des ex-combattants, l'ONUCI a mis à la disposition de l'Autorité un expert informaticien pour examiner cette base de données afin de la rendre plus crédible. Ainsi, la question de l'accès de la base de données à l'ONUCI ne se pose plus. L'exercice conjoint en cours a permis déjà de déceler et corriger des anomalies dans cette base de données. De commun accord, l'Autorité et l'ONUCI ont convenu de ne plus procéder à un nouvel enregistrement des ex-combattants. Par contre, un mécanisme conjoint de vérification du statut des ex-combattants a été élaboré et mis en place.

Par ailleurs, un système de suivi et de marquage des armes en relation avec la démobilisation des ex-combattants a été mis en place avec le soutien de l'ONUCI. Ainsi régulièrement, les statistiques sur le désarmement, la réinsertion-réintégration, et sur les armes, sont communiquées à l'ONUCI. Enfin, des discussions sont en cours avec l'ONUCI et les autres partenaires en vue d'accélérer la réinsertion des ex-combattants. Ces discussions seront consignées dans le plan d'actions réinsertion-réintégration. C'est lieu de saluer la disponibilité et l'appui fort appréciés de

l'ONUCI dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies thématiques qui devront permettre à l'Autorité d'atteindre ses objectifs.

S'agissant de la justice et des droits de l'homme, au niveau général, il convient tout d'abord de noter que les membres de la Commission nationale des droits de l'homme ont été nommés. Ensuite, nous constatons que des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la réforme de la justice sur la période 2012-2015, dont le plan d'action et le budget ont été adoptés par le Conseil des ministres du 6 juin. En addition de la stratégie nationale susmentionnée, un plan stratégique de réforme de la justice pour mineurs est en cours d'élaboration. Ma délégation voudrait donc noter que de nombreux efforts et investissements sont consentis par l'État pour le renforcement des capacités de l'appareil judiciaire et pénitentiaire.

Au niveau des forces armées, l'autorité de tutelle et de l'état-major de Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) ont mis en place une cellule technique de formation des FRCI aux droits de l'homme. Cette cellule procède à la sensibilisation et à la formation des FRCI sur toute l'étendue du territoire. Les commandements sanctionnent les violations flagrantes des droits de l'homme.

Suite au rapport de la Commission nationale d'enquête sur les crimes de la période postélectorale, le tribunal militaire a ouvert des enquêtes et a procédé à des inculpations et même à des condamnations de militaires à la suite d'une procédure conforme aux règles du droit en la matière. Il existe ainsi trois catégories de militaires faisant objet de poursuite judiciaire. Premièrement, les inculpés entendus au fond : 32 inculpés au titre de l'armée et la gendarmerie, et huit inculpés au titre de la police nationale. Deuxièmement, les inculpés sous mandats de dépôts : 23 inculpés au titre de l'armée et de la gendarmerie, et huit au titre de la police nationale. Et troisièmement, les inculpés sous mandats de dépôt non encore entendus au fond : six militaires inculpés. Par ailleurs, un point focal entre le bureau de l'ONUCI et l'armée a été nommé.

Concernant l'enquête relatif à l'attaque du camp des réfugiés de Nahibly, le juge d'instruction du tribunal de Man a été saisi pour faire la lumière sur les faits en cause, inculper puis détenir toutes personnes y impliquées. Cette enquête suit donc son cours et les évolutions de ladite enquête seront communiquées dès que disponibles.

Pour ce qui est des autres procédures judiciaires en cours et pour lesquels il est entendu tout type de commentaires, ma délégation voudrait appeler l'attention sur le fait que la séparation des pouvoirs est un paramètre fondamental de bonne gouvernance et d'expression de l'état de droit dans tout pays du monde. Il ne saurait y avoir une justice impartiale si tout le monde tend à vouloir dicter à cette justice comment conduire ses enquêtes, et qui poursuivre.

Partant de ce qui précède, je voudrais souligner que le souci principal de l'État de Côte d'Ivoire dans ses procédures judiciaires, est de faire en sorte que tous les citoyens bénéficient d'un procès juste et équitable dans un délai raisonnable. Malgré les difficultés en matière d'infrastructures et de superstructure du système judiciaire ivoirien, difficultés essentiellement liées aux destructions survenues pendant la crise postélectorale, plusieurs procédures sont achevées et soumises aux juridictions de jugement. Des décisions ont été prononcées et des procès sont sur le point de s'ouvrir. Je voudrais donc insister sur le fait qu'il n'y a pas d'accusés politiques ou de détenus politique en Côte d'Ivoire, car il est une règle généralement admise que l'activité d'une personne n'affecte pas la nature juridique de l'infraction qui peut lui être reprochée. En d'autres termes, ce n'est pas parce que quelqu'un occupe une position importante dans la société civile ou politique qu'elle n'est pas justiciable.

À ce niveau, la stratégie mise en place afin de garantir une justice équitable en Côte d'Ivoire, a conduit le Procureur de la République, Chef de la Cellule spéciale d'enquête, dans une approche séquentielle, à s'occuper en priorité de la procédure des personnes en détention afin de leur assurer un procès rapide et équitable dans un délai raisonnable, et ce, conformément à toutes les déclarations et principes des droits de l'homme reprises par la Constitution ivoirienne.

Toutefois et plus particulièrement pour les dirigeants de l'ancien régime, il importe de noter que la plupart des faits pour lesquels ils sont poursuivis sont d'ordre criminel, ce qui oblige donc la justice à faire usage d'un double degré d'instruction avant la mise en accusation devant la Cour d'assises. Un arrêt de mise en accusation devant la Cour d'assises des inculpés a récemment été pris, et indique à suffisance que les procédures vont connaître leur aboutissement par des jugements dont la programmation ne saurait tarder.

S'agissant du dialogue politique et de la réconciliation nationale, ma délégation voudrait

réaffirmer l'engagement constant des autorités ivoiriennes dans le processus de dialogue politique et de réconciliation nationale. En Côte d'Ivoire, il existe une longue tradition bien enracinée du dialogue permanent, et ce, en dépit de tout ce qui est dit et écrit dans les médias et autres sources d'information. Des contacts sont patiemment et constamment entretenus entre toutes les parties, et des résultats concrets seront perçus sous peu.

À ce niveau, le Président de la République a continué de maintenir un dialogue étroit avec son peuple à l'occasion ses tournées dans toutes les contrées du pays. Ainsi, après l'ouest du pays en avril dernier, il vient d'achever lundi dernier une tournée dans le nord du pays. Ces tournées représentent certes une opportunité de communion entre le Président de la République et les populations en favorisant une interaction directe, mais elles donnent également le ton de la redistribution équitable des richesses du pays puisque de nombreuses réalisations d'équipements socioéconomiques et même culturels sont faites au bénéfice des régions concernées à l'occasion de ces visites présidentielles. Ainsi, dans le cas de Ferkessédougou dans le nord, cela a permis de réconcilier des leaders politiques représentant des partis politiques soit au pouvoir, soit de l'opposition.

Il est tout autant rassurant de noter qu'hormis ces actions au niveau le plus élevé de l'État, les autorités locales, à travers les comités de sensibilisation et d'alerte précoce, contribuent activement à calmer les tensions et les violences intercommunautaires. Un Programme national en faveur de la cohésion sociale a été lancé le 10 mai en vue de coordonner toutes les initiatives prises par le Gouvernement dans ce domaine.

Afin d'en donner une dimension qui tienne compte des paramètres du Plan national de développement, ce Programme a été logé au sein du Ministère du plan et du développement qui en assure l'ancrage institutionnel.

S'agissant du processus de réconciliation nationale, il y a lieu de se réjouir des progrès notables accomplis.

En effet, après des études de terrain qui ont duré plusieurs mois, la Commission heuristique de la Commission Dialogue vérité et réconciliation, a organisé en décembre 2012, un atelier de restitution pour faire un premier bilan. Il a été suivi d'un séminaire d'écoute, en vue de connaître le point de vue des Ivoiriens sur les causes de la crise, suite à quoi, cette commission s'est réuni les 10, 11 et 12 juillet derniers au cours d'un

colloque tenu à Yamoussoukro, pour déterminer les causes profondes de la crise.

Le colloque a rassemblé 120 participants issus de toutes les couches socioprofessionnelles pour confronter leurs points de vue dans le cadre de sept sous-commissions chargées respectivement des thèmes suivants : le foncier; la citoyenneté, la nationalité et la démocratie; la communication et la société; la justice et la sécurité; le genre; l'éducation, la formation et la jeunesse; et la pauvreté. Après trois jours d'intenses et fructueux travaux, la Commission peut être créditée d'avoir obtenu des résultats remarquables dans la mesure où toutes les causes des crises ivoiriennes ont été exhaustivement inventoriées par chacune des sept sous-commissions en ce qui les concerne, et des propositions de solutions pertinentes ont été recommandées au regard des causes précitées. La matrice ainsi élaborée devra permettre de formuler les politiques appropriées en vue d'atteindre les objectifs de la réconciliation nationale.

Fort de ce qui précède, et compte tenu de la dynamique positive en cours, il est vivement souhaité que les partenaires internationaux en général, et l'ONUCI en particulier, apportent tous les soutiens indispensables au bon accomplissement des prochaines étapes des travaux de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation avant la remise de son rapport final au Président de la République en septembre.

Pour conclure, ma délégation est d'avis que la question des plans de réduction des effectifs militaires, de police, ainsi que de la composante civile de l'ONUCI d'ici 2015, devra être traitée avec beaucoup de précaution afin de ne pas créer de vide sécuritaire sur le terrain, lors de la mise en œuvre concrète des mandats complexes octroyés à l'ONUCI par le Conseil de sécurité lui-même.

Par conséquent, je voudrais rappeler avec force que le Gouvernement ivoirien est conscient de ce que le relèvement durable du pays lui incombe au premier chef. Aussi, est-il déterminé à ne ménager aucun effort, ni reculer devant aucun sacrifice, pour la réalisation effective des objectifs visés en ce qui concerne les chantiers relatifs à la réforme du secteur de la sécurité, au bon déroulement du processus du DDR, à la réalisation des objectifs de la réconciliation nationale, à la poursuite d'une croissance économique forte, durable et inclusive, et à la préparation de l'organisation d'élections libres, justes, transparentes et pacifiques pour les échéances de 2015.

Je voudrais également rappeler que la Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité statutaire d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationale. C'est à ce titre que l'ONUCI accompagne la Côte d'Ivoire dans la réalisation des objectifs susmentionnés. À ce propos, ma délégation partage le point de vue du Secrétaire général selon lequel le relèvement durable de la Côte d'Ivoire contribuera assurément au renforcement de la paix, de la stabilité et du développement en l'Afrique de l'Ouest. Il importe donc que les décisions du Conseil sur les effectifs militaires et de police de l'ONUCI tiennent compte de cette donne; c'est ce pourquoi, ma délégation exprime ses réserves en ce qui concerne la réduction envisagée de deux bataillons au titre des contingents de l'ONUCI à l'horizon 2015.

Nous estimons que les progrès qui sont réalisés sur tous les chantiers en cours méritent d'être renforcés et protégés, et ce, au moins jusqu'après les élections de 2015; après quoi, une transition ordonnée vers

un régime de consolidation de la paix pour l'ONUCI pourrait être envisagée en toute sérénité. Dans la même logique, ma délégation insiste sur l'impérieuse nécessité pour l'ONUCI de continuer d'œuvrer étroitement avec les autorités ivoiriennes afin de déterminer et d'évaluer d'un commun accord les critères d'atteinte de la stabilité à long terme en Côte d'Ivoire. C'est d'ailleurs pour tenir compte des besoins de stabilité sur le long terme de la Côte d'Ivoire que les autorités ivoiriennes ont formellement demandé le déploiement de drones de surveillance le long de nos frontières en général, et de celles avec le Libéria en particulier, et nous avons bon espoir que cette requête sera examinée par le Conseil avec toute l'attention qu'elle mérite.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 40.*